

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
A l'att.de M. Thomas Van Ro
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf : F870/2015
N/Réf. : JMB/BXL-2.2539/s.589
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue Fransman, 104.

Division d'une maison unifamiliale en un duplex et 2 appartements, extension en façade arrière.
(Dossier traité par M Loïc Jaco)

En réponse à votre lettre du 1^{er} juin 2016, sous référence, reçue le 3 juin, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 22 juin 2016.

La demande concerne une maison anciennement unifamiliale, actuellement composée de trois appartements, située dans la zone de protection des logements sociaux du Foyer Laekenois sis rues Fineau, Emile Delva et Fransman.

La demande vise à réaménager les appartements en réalisant une extension arrière et en rehaussant la toiture.

Les interventions projetées ne porteraient pas préjudice aux biens protégés. Dans ce cas précis, la demande relève plus des conditions urbanistiques que patrimoniales.

Si nécessaire, la DMS formulera des remarques supplémentaires lors de la Commission de concertation.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - B.D.U. - D.M.S. : Mme S. Valcke ; B.D.U. – D.U. : Mme B. Annegarn ;
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme (par mail) ; Commission de concertation (par mail).